

La Lettre N°61

24 mai 2024

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La loi APER du 10 mars 2023 prévoit que les communes puissent définir des zones favorables au développement des énergies renouvelables (photovoltaïques, éoliennes, méthanisation, etc). Les habitants doivent être consultés. Dans ce cadre, la mairie a lancé une **concertation du 21 mai au 21 juin** : informations complètes en mairie aux horaires d'ouverture de l'accueil et sur le site. Vos avis et propositions pourront être formulés sur le registre mis à disposition ou par mail : zaer@reyrieux.fr

SONDAGE MARCHÉ

Une réflexion est actuellement menée pour le retour d'un marché à Reyrieux. Vos avis et suggestions peuvent être recueillis en remplissant un sondage en mairie ou directement en cliquant [ici](#)

RÉNOVATION ECO-RESPONSABLE

Dans le cadre de son Plan climat, la Communauté de communes Dombes Saône Vallée et la commune de Civrieux organisent **samedi 1^{er} juin, de 14h à 18h** à la salle des fêtes de Civrieux, un forum pour tout comprendre et se renseigner sur les options les plus écoresponsables lors d'un projet de rénovation. Ouvert à tous.

A NOTER SUR VOS AGENDAS

MARCHÉ DES GOURMETS

Le rendez-vous annuel des gourmands et gourmets, c'est **samedi 25 mai de 14h à 19h30 et dimanche 26 mai de 9h30 à 18h**. Venez nombreux déguster, goûter, savourez et dénicher un petit cadeau pour vos mamans !

FESTIVAL LES ECLATS

La commune, en partenariat avec la CCDSV, la MJC et l'association Karakib, lance son festival. Rendez-vous pour 3 jours de musiques actuelles. Au programme :

- **Le Tremplin Les Éclats vendredi 31 mai à 20h au Galet** : 4 groupes sélectionnés, un jury, un gagnant et une bonne soirée garantie. Entrée gratuite.
- **Samedi 1^{er} juin** : - **Groove Station à 18h**, les pieds dans l'herbe devant le Galet, bar et petite restauration en plus ! Entrée gratuite. - **Oriane Lacaille et Piers Faccini à 20h30 au Galet**. Billetterie en ligne sur le site internet de la mairie.
- **Dimanche 2 juin** : **Célia Tiab à 18h à la maison éclusière**. Participation libre.

FÊTE DU VILLAGE

La fête du village aura lieu **samedi 22 juin à partir de 19h30 au stade** : repas sur inscription obligatoire jusqu'au 16 juin (bulletins en mairie et sur le site internet), feu d'artifice et soirée dansante.

CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance **mardi 28 mai à 19h** précédée du moment citoyen à 18h45. Retransmission en direct et en différé sur la chaîne YouTube de la commune.